



LES RÈGLES D'OR DE LA CIRCULATION À PIED

1 Respecter les voies de circulation

2 Ne pas courir

3 Tenir la rampe dans les escaliers

4 Ranger son poste de travail



PODIUM DE L'ACCIDENTOLOGIE ET DES PRECURSEURS 2020



PODIUM ACCIDENTS



PODIUM PRECURSEURS



EXEMPLE DE PRECURSEURS CHUTE DE PLAIN-PIED



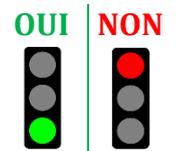
A cause l'humidité, une partie du sol de la base vie s'est affaissé et a été protégé mais le sol continue de s'affaisser. Risque de chute de plain-pied.



Faites la **chasse aux risques de chute de plain-pied** sur votre Chantier / Site et **remontez** nous l'**information** :

- Par causerie,
- Par la fiche STOP (doc joint)
- Via le [formulaire en ligne](#)

Pour vous **guider**, vous trouverez ci-dessous une **check-list** pour savoir si vous êtes **PARE** contre le risque de **chute de plain-pied** :



Est-ce que mon environnement de travail ...

- Est **propre** et en bon **ordre** ?
- Ne comporte pas d'**obstacles** et/ou les obstacles sont balisés/signalés ? (tasseau de bois, Capteur au sol, câbles au sol, ouverture de faux plancher...)
- Dispose d'un revêtement de sol non **endommagé** (trous, fissures, revêtements de sols mal fixés...), sans **liquide** répandu (produit chimique, boue, ...) ou **verglacé** ?
- A un revêtement de sol **anti-dérapant** ?
- A un **éclairage** suffisant ?

Lors du tirage de câbles,

- Est-ce que j'évite les **voies de circulation** ?
- Est-ce que je place les équipements de sortes que les câbles ne **traversent pas** des **voies piétonnes** ?
- Est-ce que je **balise** la zone de travaux ?

Lors de mes déplacements,

- Je tiens la rampe quand je descends les escaliers
- Je prendre mon temps ?
- Je fais attention où je pose mes pieds ?

OUI



Si vous avez que des **OUI**



Vous êtes **PARÉ** contre le risque de chute de plain-pied

NON



Si vous avez un seul **NON**



Vous n'êtes **PAS PARÉ** contre le risque électrique



- Si vous **effectuez** des **déplacements de plain-pied** : **arrêtez** votre **travail** et faites-le **remonter** par le biais d'une fiche stop (doc joint ou [formulaire en ligne](#))
- **Faites passer le message** : **Signalez** les zones présentant **un risque de chute de plain-pied** et **informez** vos **collègues de travail**.

QUAND ?

- En cas d'**INTERRUPTION** de l'activité en cours,
- Lorsque l'intervention rencontre des **IMPREVUS**,
- Si je constate une **PISTE DE PROGRES** : *Bonne Pratique / Idée.*

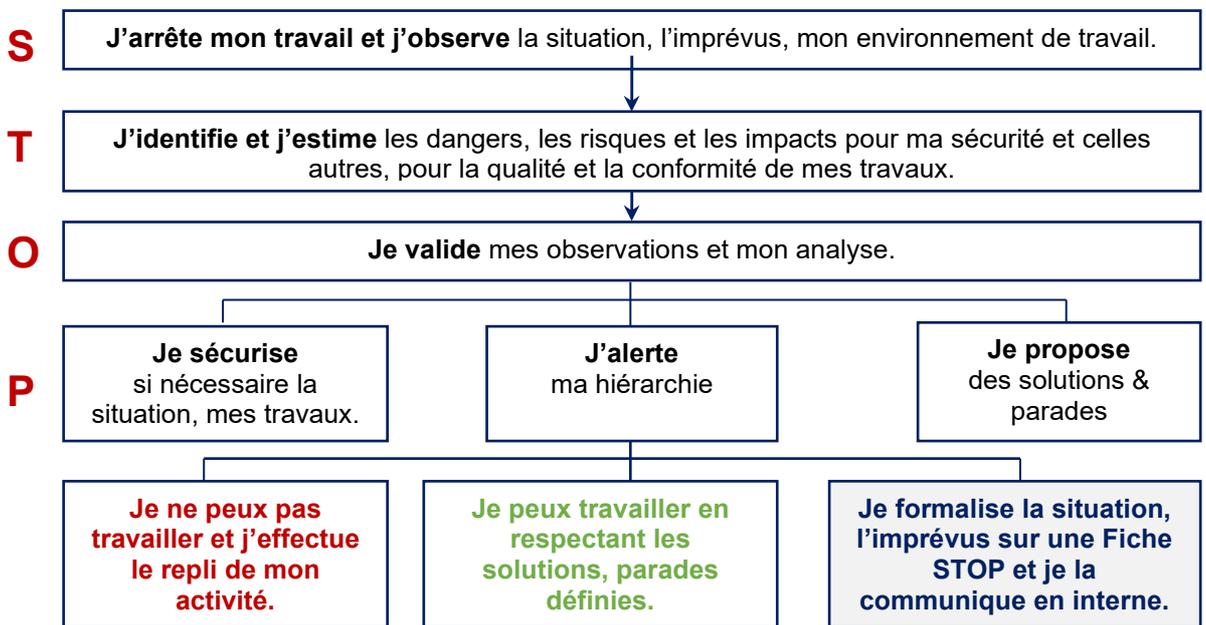
POURQUOI ?

- Pour ne pas se laisser entraîner trop rapidement dans l'action,
- Pour garantir votre sécurité personnelle et celle des autres,
- Pour garantir la qualité et la conformité de votre travail,
- Pour partager et faire progresser nos méthodes de travail.



COMMENT CELA MARCHE ?

- S** s'arrêter avant d'entreprendre ou de poursuivre l'opération
- T**oujours réfléchir avant d'agir
- O**bserver les risques potentiels
- P**rendre les mesures de prévention



POUR UNE BONNE COMPREHENSION DE LA FICHE !

- N'oubliez pas  la date,  le nom du chantier ou service,
- Faites  constater & signer par une tierce personne (donneur d'ordre,...),
-  Détaillez la situation ; illustrez avec des  photos,  schémas,  dessins, ...
- Expliquez quels sont les origines & causes ou les intérêts / gains que peut apporter votre idée,
- Indiquez  les solutions & parades envisagés ou mises en place.

COMMUNICATION !

- Gardez l'anonymat si vous le souhaitez,
-  Diffusez la fiche :  En main propre, par  bannette, par  courrier, par  @ mail, ...



- Assistante d'agence,
- Hiérarchique ou pas,
- Service QHSE,

ORIGINAL A CONSERVER SUR SITE ET / OU EN AGENCE
ENVOYER UNE COPIE AU SERVICE QHSE.DATE ⁽¹⁾ : ANIMATEUR ⁽⁶⁾ : DUREE ⁽³⁾ : NB DE SESSION ⁽⁴⁾ :THEME ⁽⁵⁾ : Thème QHSE – Semaine Sécurité du 21 au 25 juin 2021SUJETS ABORDES ⁽⁵⁾ :

- Thème QHSE n°63 – Les précurseurs
- Thème QHSE n°64 – La manutention
- Thème QHSE n°65 : Les travaux en hauteur
- Thème QHSE n°66 – Le risque électrique
- Thème QHSE n°67 – Les chutes de plain-pied

COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS ⁽⁷⁾ :
.....
.....**Amélioration des performances QHSE** ⁽⁸⁾

N°	Analyse des Faits / Constats / Ecart / Situations dangereuses / Presqu'accident / Non-conformité / Dysfonctionnements	Propositions d'action Correctives / Préventives

Décision de traitement de la proposition d'action corrective / préventive ⁽⁹⁾

N°	Décision de traitement	N°	Décision de traitement
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Toute décision de traitement d'une action corrective / préventive sera prise en commun accord entre le Responsable QHSE, le Responsable d'affaire, le Chef d'Agence et autre personne concernée.

(1) Date(s) à(ux) laquelle(s) s'est déroulée la formation.	(2) Nom, prénom et signature des personnes ayant été formées.
(3) Durée de la causerie en nombre d'heure(s).	(4) Nombre de session de formation réalisée par l'animateur.
(5) Sujet et thèmes évoqués lors de la causerie.	(6) Nom, prénom de l'animateur de la causerie
(7) Remarques émises par les participants sur le sujet et les thèmes évoqués.	(8) Analyse des observations, remarques et propositions d'amélioration émises par les participants sur le sujet et les thèmes évoqués.
(9) Décision de prise en compte ou non des propositions d'amélioration.	(10) Emargement obligatoire des personnes présentes à la causerie.

